



CONDITIONS D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Club de VTT ALTE CIME FREERIDE est destiné aux enfants à partir de 7 ans et aux adultes. Les cours sont assurés le samedi, du **04 octobre 2025 au 27 Juin 2026** (hors période de vacances scolaires). Tous les entraînements sont assurés par un moniteur diplômé (Brevet d'Etat) et assistés de bénévoles du club.

Le Club de VTT ALTE CIME FREERIDE vise à l'autonomie à VTT de l'élève, développée toute l'année via :

- ❖ la prise de décision dans son pilotage ;
- ❖ le respect, l'entretien et la connaissance de son matériel (ou celui du Club) ;
- ❖ l'entraînement sur le plan physique et technique ;
- ❖ la création et entretien des modules / pistes du Bike Park de Bavella.

Le Club se réserve le droit de modifier le programme des activités en cours d'année (événement météo, autre).

Dans l'éventualité où les bénévoles ne pourraient pas assurer certaines sessions du Club, celles-ci seraient rattrapées pendant les vacances scolaires.

TARIFS ET HORAIRES DES COURS :

	Adhésion annuelle	Cotisation (par mois)	Date et heure des cours
Cours Débutants / Débrouillés	20,00 €	35,00 €	Samedi 14h30 - 16h00
Cours Intermédiaires / Con			Samedi 09h30 – 12h30

Nota : Pour les enfants résidant en Alta Rocca, la Communauté de Communes de l'Alta Rocca prend à sa charge l'adhésion et les cotisations trimestrielles au Club VTT Alte Cime.

Le Club VTT Alte Cime est affilié à la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail).

Les tarifs de licence sont les suivants :

	Tarif (Hors assurance)	Assurance individuelle (Responsabilité Civile + Individuelle accident) 3€
Adulte : 18 ans et + (né-e en 2004 et avant)	33,00 €	
Jeune : 13 à 17 ans (né-e entre 2005 et 2009)	26,72 €	
Enfant : 0 à 12 ans (né-e en 2010 et après)	17,10 €	

DOSSIER D'INSCRIPTION :

- ➔ La **fiche d'inscription complétée et signée** ;
- ➔ Un chèque du montant de l'adhésion annuelle libellé à l'ordre de « Association Alte Cime » ;
- ➔ Un ou plusieurs chèques du montant des cours **pour l'année complète, libellé à l'ordre de « Association Alte Cime »**.

Possibilité de règlement en plusieurs fois : ➔ en 3 fois : encaissement le: 31.10.25 – 15.01.26 et 15.04.26

Pour la licence :

- ➔ La **fiche d'assurance complétée et signée** ;
- ➔ Un **certificat médical autorisant la pratique du VTT, notamment en compétition**
- ➔ Un chèque du montant de la licence, libellé à l'ordre de « Association Alte Cime »

Aucune inscription ne sera valable si le dossier n'est pas COMPLET.

La prise d'une licence est obligatoire pour qu'un adhérent soit autorisé à pratiquer le VTT.

CLUB VTT ALTE CIME FREERIDE

Route de Levie
20124 ZONZA
06.11.01.63.16
clubvttaltecime@gmail.com

FICHE D'INSCRIPTION

Saison 2025-2026

**A COMPLÉTER ET RETOURNER AU CLUB****ADHÉRENT :**

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

PARENT(S) OU RESPONSABLE LÉGAL (si adhérent mineur) :

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone Portable : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Mail : _____

RENSEIGNEMENTS DIVERS :

Groupe sanguin : _____ Si vous êtes allergique ou souffrez d'un problème particulier, veuillez nous le préciser et en discuter avec l'encadrement en début d'année : _____

ATTESTATION PARENTALE & DROIT À L'IMAGE:

Je soussigné(e) _____ représentant(e) légal(e) de _____ :

- **certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement intérieur du Club de VTT ALTE CIME que j'accepte en son intégralité ;**
- **autorise mon enfant à participer aux compétitions cyclistes ;**
- **autorise l'Association ALTE CIME FREERIDE, à utiliser mon/son image filmée ou photographiée dans le cadre des différentes activités de l'association sportive** (lors des rencontres, compétitions, ou bien pendant les entraînements). Ces images pourront être exploitées à des fins non commerciales sur le site internet ou la page Facebook du Bike Park de Bavella qui accueillent les communications du Club : www.bikepark-bavella.com et www.facebook.com/bikeparkdebavella.

A _____ le _____

Signature (du représentant légal si mineur), précédée
de la mention « Lu et approuvé »

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

A COMPLÉTER ET RETOURNER AU CLUB

Je soussigné(e) atteste avoir reçu et pris connaissance des conditions générales valant notice d'information des garanties individuelle accident.

- ☐ De souscrire les garanties de base individuelle accident
- ☐ De ne pas souscrire les garanties de base individuelle accident

Je soussigné(e) déclare avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information relative au contrat de prévoyance SPORTMUT FSGT ayant pour objet de proposer des garanties complémentaires en cas de dommage corporel suite à un accident de sport survenu pendant la pratique des activités garanties en sus des garanties de base individuelle accident.

- ☐ De souscrire aux garanties complémentaires SPORTMUT
- ☐ De ne pas souscrire garanties complémentaires SPORTMUT

Signature précédée de la mention <<lu et approuvé>>. Pour les mineurs, signature des parents ou des représentants légaux.

Fait à Le.....

Signature :.....

Adhérent au Club de VTT ALTE CIME, je m'engage à respecter le règlement qui suit :

ARTICLE 1 - Fonctionnement

L'accompagnateur adulte d'un enfant mineur se rendant à son cours de VTT ou à un point de rendez-vous ne doit le laisser sur place qu'après s'être assuré de la présence du moniteur ou d'un dirigeant de l'Association.

La responsabilité du moniteur et des dirigeants de l'association s'achève dès la fin du cours.

*Les lieux des cours seront précisés tout au long de l'année et pourront évoluer dans toute la Corse. Les élèves doivent être prêts sur le lieu du cours **à l'heure précise du début du cours**. Tout retard d'un ou plusieurs élèves entraîne une gêne pour les autres et pour le bon déroulement du cours.*

Tout élève ne pouvant assister à un cours est tenu de prévenir le moniteur (par sms ou téléphone). L'assiduité au cours favorise une meilleure progression. Tout entretien avec le moniteur se fera après les cours afin de ne pas retarder le cours.

ARTICLE 2 - Obligations des élèves

Tout licencié est tenu de se conformer au règlement intérieur de l'association, ainsi qu'à la réglementation fédérale (se référer au site internet de la FSGT). Nul ne doit s'y soustraire puisque implicitement accepté lors de l'adhésion. Le règlement intérieur est disponible auprès du secrétariat. Le non-respect des deux règlements (tricherie, falsification, contrôle anti-dopage positif...) se verra sanctionné par une exclusion temporaire, voire définitive et dans ce cas, sans possibilité de remboursement de la cotisation.

*Le port du **CASQUE** et des **PROTECTIONS** est obligatoire pour des raisons évidentes de sécurité de même, le code de la route doit être strictement respecté.*

ARTICLE 3 - Droits des licenciés

Le Club de VTT ALTE CIME est affilié à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) via son Comité Corse. Cette affiliation permet aux licenciés, s'ils le souhaitent et y souscrivent en début de saison, de bénéficier d'une assurance pour la pratique du cyclisme. Elle permet également l'accès aux compétitions, aux formations et d'être en relation avec le réseau associatif FSGT, du niveau local au niveau international. Le club est régit par le règlement de cette même fédération.

ARTICLE 4 - Adhésion & Durée

La gestion des inscriptions est du ressort du bureau dirigeant. A charge aux adhérents de fournir toutes les pièces nécessaires demandées lors de l'inscription ou du renouvellement de la licence. Les adhérents doivent s'acquitter de la cotisation club et fédérale afin de se voir délivrer leurs licences. Les licences sont délivrées pour les périodes allant du 1er septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante. L'inscription sous-entend la participation de chaque licencié à la vie de l'association.

ARTICLE 5 - Cotisation

Le prix de la cotisation est fixé pour l'année civile en cours, par le club lors de l'assemblée générale sur proposition des membres du bureau qui se réservent le droit de toute modification. La cotisation est obligatoire pour toute adhésion à une association loi de 1901.

Le montant de la cotisation ne tient pas compte du prix du matériel nécessaire pour les cours (vélo adapté, protections, casque intégral, gants, etc.), qui reste à la charge de l'adhérent. En cas de besoin, du matériel pourra être loué auprès du Bike Park de Bavella (voir article 8).

Toute année commencée est due dans sa totalité, aucun remboursement ne sera effectué.

Dans tous les cas, après inscription à un cours, la totalité de la cotisation annuelle est acquise à l'association.

Des stages de pilotage ou d'oxygénation, non obligatoire,s seront également organisés pendant certaines périodes de vacances scolaires pour les élèves qui le souhaitent. Le coût de ces stages n'est pas compris dans la cotisation au Club.

ARTICLE 6 - Licences

Le prix des catégories de licence est fixé par la FSGT. Si l'adhérent le souhaite il peut, en complément de sa licence, souscrire une assurance individuelle (responsabilité civile et individuelle accident) pour 3 € en plus du tarif de la licence.

ARTICLE 7 - Etat d'esprit

Le Club de VTT ALTE CIME se doit d'être un club respectueux avec un état d'esprit garant de l'équité et de l'éthique sportive individuelle et collective. C'est pourquoi tout licencié dont les propos seront jugés antisportifs, injurieux, sexistes, racistes, homophobes et agressifs se verra sanctionné par une exclusion temporaire, voire définitive et dans ce cas, sans possibilité de remboursement de la cotisation. Tout licencié se doit aussi d'être respectueux de l'environnement lors des sorties à vélo et d'avoir un comportement éco-citoyen.

ARTICLE 8 - Equipement

Pour suivre les cours les élèves doivent se présenter dans une tenue appropriée et avec le matériel adapté, dont vous trouverez le détail ci-dessous :

Section :	Matériel :
Poussin (7 à 8 ans)	➤ Vélo 20 à 24 pouces en fonction de la taille de l'enfant ; ➤ Protections adaptées : casque intégral, plastron, genouillères/protège-tibias, gants longs
Pupille & Benjamin (9 à 12 ans)	➤ Vélo de 24 à 27,5 pouces en fonction de la taille de l'enfant ; ➤ Protections adaptées : casque intégral, plastron, genouillères/protège-tibias , gants longs
Minime (13 à 14 ans)	➤ Vélo de 27,5 pouces ; ➤ Protections adaptées : casque intégral, plastron, genouillères/protège-tibias , gants longs
Cadet (15 à 16 ans)	
Adultes:	

En cas de besoin, le matériel adéquat pourra être loué auprès du Bike Park de Bavella selon les tarifs suivants :

	Vélo	Protections
VTT ADULTES 27,5 ''- COMMENCAL Clash 27,5'' - LIV Embolden	150,00 € / trimestre	50,00 € / an (Casque/Plastron/Genouillères/Gants)
VTT ENFANTS 20'' : NAKAMURA Action 20 24'' : NAKAMURA Cliff 450S	90,00 € / trimestre	50,00 € / an (Casque/Plastron/Genouillères/Gants)

Un contrat de location sera signé avec le Bike Park, précisant notamment les pièces non garanties en cas de casse.

ARTICLE 9 - Communication de l'assemblée générale & réunions

Tous les membres ou ayants-droits du club seront informé par courriel de la tenue des Assemblées Générales (date, lieu et ordre du jour) et des réunions ordinaires ou extraordinaires.

ARTICLE 10 - Participation des licenciés

Les différentes activités du club (cours, stages, courses et autres manifestations) feront l'objet d'information soit par courriel, soit par téléphone.

ARTICLE 11 – Assurances

Concernant l'assurance, sont exclus de la garantie les accidents qui surviennent lorsque l'assuré, au moment du sinistre, ne porte pas son casque. Les vélos ne sont assurés qu'après souscription d'une assurance complémentaire proposée par la FSGT.

L'assurance de la fédération ne couvre pas tous les sinistres. Seule, la prévoyance santé (sécurité sociale & mutuelle) de chaque licencié ou ayant-droit peut garantir une bonne prise en charge. Il est donc important de s'assurer que l'assurance familiale est complète.

Les parents ou tuteurs sont responsables des dégradations commises par l'élève.